

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3052

13 décembre 2011

SOMMAIRE

Abbott Products Luxembourg S.à r.l.	146450	Atomico OS Investments S.à r.l.	146485
ABC Location Luxembourg	146486	Avanza Alpha S.à r.l.	146485
A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.	146483	Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l.	146477
Acelux S.C.A., S.P.F.	146485	BOA Luxembourg Holding S.à r.l.	146454
AÇOMONTA armatures pour béton ...	146483	Brit Overseas Holdings S.à r.l.	146483
Addis S.à r.l.	146486	CBRE Luxembourg Holdings	146487
Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l.	146484	Centuria Investment S.A.	146450
aec-pro s.a.	146481	Engy Holding	146492
A.I.E. Lux	146483	European B Group S.A.	146481
AK-2 Architektur + Design	146486	European Parking Holding S.à r.l.	146460
Alenca S.A.	146487	Global Energy Options Holding S.A.	146490
Alenca S.A.	146487	Graros S.A.	146484
Alf Continental Holdings S.A.	146487	Gropius S.à r.l.	146451
Alf Continental Holdings S.A.	146487	Indigo Grafton S.à r.l.	146451
ALGU	146483	integratedPlace	146481
Alimede Luxembourg S.à.r.l.	146490	itrust consulting s.à r.l.	146482
Alisson S.A.	146491	MainTower SICAV	146485
Anadolu Sàrl	146459	Morccone S.A.	146456
Anex Group S.A.	146477	Neuheim Lux Group Holding V	146496
Antani S.à r.l.	146491	New2DM S.A.	146482
Antani S.à r.l.	146491	North German Invest S.à r.l.	146478
Aprilis Holding S.A.	146491	Performance Invest Spf S.A.	146486
Arbitrade S.A.	146496	Prologis European Holdings XXIV S.à r.l.	146468
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. ..	146484	SEB Fund Services S.A.	146492
Arfis S.A.	146496	Technet Investment Holding SPF	146450
Armando et Isabel s.à r.l.	146496	Technet Investment Holding SPF	146477
Artisane de Beauté	146482	Tele-Europa	146488
Assar Architects S.à r.l.	146484	Treg Holding S.A.	146481
Atelier Métallique DOSTERT Contern S.à r.l.	146485	veNova S.A.	146482

Abbott Products Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.989.

Suite à la fusion entre les sociétés Abbott International Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de 193,211,000 euros, ayant son siège social situé à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 145.772 (la "Société Absorbante") et Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de 20,000 euro, ayant son siège social situé à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 148.917 en qualité de société absorbée, en date du 28 décembre 2010 publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 31 décembre 2010 numéro 2869 page 137683, la Société Absorbante est devenue seule propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la Société.

Le capital social de la Société est désormais composé comme suit:

Abbott International Luxembourg S.à r.l. 42,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152277/19.

(110176849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Technet Investment Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151664/10.

(110176202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Centuria Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.238.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises en date du 16 septembre 2011 les modifications suivantes:

- Magenta S.à r.l., administrateur de Centuria Investment S.A., a décidé de remplacer Monsieur Renaud Labye en tant que représentant permanent par Madame Claudia Schweich, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Resalife Holding S.à r.l., administrateur de Centuria Investment S.A., a décidé de remplacer Monsieur Renaud Labye en tant que représentant permanent par Madame Claudia Schweich, ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Pour Centuria Investment S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011152287/22.

(110176562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**Gropius S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Indigo Grafton S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.646.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

mfi Deutschland GmbH, a German limited liability company, having its registered office at Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, Germany, registered in the commercial register of the Local Court of Essen under HRB No. 16574 (the «Sole Partner»);

in its capacity as Sole Partner of Indigo Grafton S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.646, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated 20 June, 2011 of Maître Joseph Elvinger, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 1941 dated August 24, 2011 (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs. Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 24,987,500.- (twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its current amount of EUR 12,500. (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to EUR 25,000,000.- (twenty-five million euro) by the creation and issue of 24,987,500 (twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to be subscribed by the Sole Partner against a contribution in cash in the amount of EUR 34,530,800.- (thirty-four million five hundred thirty thousand eight hundred euro) (the «Cash Contribution»), the balance between the value of the Cash Contribution and the aggregate nominal value of the shares issued in exchange thereto, amounting to EUR 9,543,300.- (nine million five hundred forty-three thousand three hundred euro) being allocated to the share premium account of the Company;

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the of 24,987,500 (twentyfour million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares by way of contribution in cash;

3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital;

4. Change of the name of the Company from «Indigo Grafton S.à r.l.» into «Gropius S.à r.l.»;

5. Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change of name.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 24,987,500.- (twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 25,000,000.- (twenty-five million euro) by the creation and issue of 24,987,500 (twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to be subscribed by the Sole Partner against a contribution in cash in the amount of EUR 34,530,800.- (thirty-four million five hundred thirty thousand eight hundred euro) (the «Cash Contribution»), the balance between the value of the Cash Contribution and the aggregate nominal value of the shares issued in exchange thereto, amounting to EUR 9,543,300.- (nine million five hundred forty-three thousand three hundred euro) being allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 24,987,500 (twenty-four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred) newly issued shares of the Company, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each and to have them fully paid up together with a share premium of EUR 9,543,300.- (nine million five hundred fortythree thousand three hundred

euro) by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 34,530,800.- (thirty-four million five hundred thirty thousand eight hundred euro) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above decisions, which shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at EUR 25,000,000.- (twenty-five million euro) represented by 25,000,000 (twenty-five million) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to change the name of the Company from “Indigo Grafton S.à r.l.” into “Gropius S.à r.l.”.

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 4 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the above decision, which shall now be read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of “Gropius S.à r.l.”.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

mfi Deutschland GmbH, ayant son siège social à Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, Allemagne, inscrite sous le numéro HRB No. 16574 au registre de commerce d'Essen (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique d'Indigo Grafton S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.646, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 20 juin 2011 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1941 le 24 août 2011 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 24.987.500,- (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 24.987.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, souscrite par l'Associé Unique en échange d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 34.530.800,- (trente-quatre millions cinq cent trente mille huit cents euros) (l'«Apport en Numéraire»), le solde entre la valeur de l'Apport en Numéraire et la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises en échange, d'un montant de EUR 9.543.300,- (neuf millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société;

2. Souscription et paiement par l'associé unique des 24.987.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en numéraire;
3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social;
4. Changement du nom de la société «Indigo Grafton S.à r.l.» en «Gropius S.à r.l.»;
5. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le nom.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 24.987.500,- (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros) par la création et l'émission de 24.987.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, souscrite par l'Associé Unique en échange d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 34.530.800,- (trente-quatre millions cinq cent trente mille huit cents euros) (l'"Apport en Numéraire"), le solde entre la valeur de l'Apport en Numéraire et la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises en échange, d'un montant de EUR 9.543.300,- (neuf millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire aux 24.987.500 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission de EUR 9.543.300,- (neuf millions cinq cent quarante-trois mille trois cents euros), le tout intégralement libéré en espèces, de manière à ce que le montant de EUR 34.530.800,- (trente-quatre millions cinq cent trente mille huit cents euros) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), représenté par 25.000.000 (vingt-cinq millions) de parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Indigo Grafton S.à r.l.» en «Gropius S.à r.l.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 4 des Statuts de la Société concernant le nom, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Gropius S.à r.l.»»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 7.000,- (sept mille Euros).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47947. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2011151243/161.

(110175898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

BOA Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.217.

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of October, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BOA Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155.217, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 20 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2172 of 14 October 2010 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 25 October 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGENER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2738 of 14 December 2010.

THERE APPEARED:

AEA Europe Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 registered under number MC 31483 represented by its General Partner, AEA Investors Partners Europe L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, registered under number MC 31484, itself represented by its general partner AEA Management (Cayman) LTD a Cayman Islands limited company with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, certificate of incorporation WK-138834 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Cédric BRADFER, private employee, with professional address at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of article 10 of the Articles and articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by a total of one hundred thousand (100,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of registered address of the Company;

(b) subsequent amendment to article 4, first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, first paragraph of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements

of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven euro (EUR 700).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BOA Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.217, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°2172 du 14 octobre 2010 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 octobre 2010, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C2738 du 14 décembre 2010.

A COMPARU:

AEA Europe Fund L.P., un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC 31483 ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, BP-309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, représenté par son general partner, AEA Investors Partners Europe L.P., un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC 31484 ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, BP309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, étant lui-même représenté par son general partner, AEA Management (Cayman) LTD, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, BP-309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, dont le certificat de constitution est le WK-138834 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Cédric BRADFER, employé privé, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions de l'article 10 des Statuts and des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par un total de cent mille (100.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominative d'un euro (EUR 1,-).

II. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4, paragraphe premier, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46634. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151751/139.

(110177225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Morcone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.173.

In the year two thousand eleven, on the second of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“Stichting Morcone”, a foundation (stichting) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands registered with the Amsterdam companies and trade register under number 34259046 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Amiirah ROMJHON, employee, residing professionally at Luxembourg, (the “Attorney”), by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the Attorney and the undersigned notary, will be registered with this minute.

This appearing party being the sole shareholder of “MORCONE S.A.”, a public limited company (“société anonyme”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 121.173, (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on thirty-first of October, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2354 of December 16, 2006,

has taken, through its representative, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder reviews the financial statements, as at October 27, 2011, attached and submitted by the sole director of the Company (the "Sole Director") and acknowledges the financial position of the Company for the period from January 1, 2011 to October 27, 2011 (the "Period").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to put the Company with immediate effect into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant a full discharge (quitus) to the Sole Director and to the statutory auditor for all the duties performed during, and in connection with, the Period.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the public limited company "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", in abbreviation "CLERC", established and having its registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 92.376, as liquidator ("liquidateur") of the Company, (the "Liquidator").

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office from 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and to subsequently amend the first paragraph of article 2 as well as the first sentence of third paragraph of article 9 of the articles of association as follows:

" Art. 2. Registered office. (First paragraph).

2.1. The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg."

" Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. (First sentence of third paragraph). The annual general meeting of the shareholders shall be held on the fourth Thursday in June of each year at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 1,100.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

“Stichting Morcone”, une société de droit néerlandais ayant son siège administratif à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34259046 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représenté par Madame Amiirah ROMJHON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule associée actuelle de la Société de “MORCONE S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.173, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, le trente et un octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2354 du 16 décembre du 26 mai 2006,

a pris par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique revoit les états financiers, au 27 octobre 2011, ci-joints et préparés par le administrateur unique et prend connaissance de la situation financière de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 27 octobre 2011 (la «Période»).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de mettre la Société en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge à l'administrateur unique et au commissaire de la Société pour toutes les tâches accomplies pendant et en relation avec la Période.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer la société anonyme “Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable”, en abrégé “CLERC”, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376, en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Actionnaire Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 ainsi que la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

" Art. 2. Siège social. (Première phrase).

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

" Art. 9. Assemblée des Actionnaires de la Société. (Première phrase du troisième paragraphe). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième jeudi de juin de chaque année à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement EUR 1.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. ROMJHON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2011. LAC/2011/48728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151351/146.

(110176322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Anadolu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 102.655.

L'an deux mille onze, le trois novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Müslüm KILINC, vendeur, né à Pertek (Turquie), le 13 juillet 1965, demeurant à D-68169 Mannheim, Unternuhlaustrasse, 110 (République Fédérale d'Allemagne); et

2) Madame Saadet KILINC, vendeuse, née à Pertek (Turquie), le 12 décembre 1977, demeurant à F-Clouange, 18, rue des Jardins (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ANADOLU SARL", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102655, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1117 du 8 novembre 2004;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après présentation du rapport de la gérante sur les comptes annuels clôturés aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010, l'Assemblée décide:

- d'approuver lesdits comptes annuels;
- d'affecter les résultats des années terminées au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010; et
- de donner décharge à la gérante en rapport avec les années clôturées aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Müslüm KILINC, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Saadet KILINC, préqualifiée, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à la gérante de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par la gérante de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de la gérante résultant de leur gestion de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KILINC, S. KILINC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49071. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151707/70.

(110176983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

European Parking Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.365.

STATUTES

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-sixth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(A) "KKR Global Infrastructure Investors L.P.", a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under number 43026 at the Cayman Islands Registrar for Exempt Limited

(B) “KKR European Infrastructure Investors L.P.”, a Scottish limited partnership with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered under number 8364 with the Scottish Registrar of Limited Partnerships, acting through its general partner KKR European Infrastructure Limited; Partnership, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure Limited;

(C) “KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P.”, a Cayman Islands exempted limited partnership with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 44484 at the Cayman Islands Registrar for Exempt Limited Partnership, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure SBS L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure SBS Limited;

all here represented by:

Dr. Wolfgang Zettel, professionally residing at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given to him in New York (USA), on 25 October 2011.

Said proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed parties declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “European Parking Holding S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers

may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-Elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscribers	number of shares
KKR Global Infrastructure Investors L.P.	1,125,000
KKR European Infrastructure Investors L.P.	87,500
KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P.	37,500
TOTAL:	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2011.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr Philip WACK, born in Saarbrücken (Germany), on 3 January 1980, residing at Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD London (United Kingdom);

b. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

- 3) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,
le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(A) "KKR Global Infrastructure Investors L.P.", une exempted limited partnership des Iles Caymans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans et inscrite sous le numéro 43026 auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caymans, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Infrastructure L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR Infrastructure Limited;

(B) "KKR European Infrastructure Investors L.P.", une limited partnership de droit écossais, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ, inscrite sous le numéro 8364 auprès du Scottish Registrar of Limited Partnerships, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR European Infrastructure Limited;

(C) "KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P.", une exempted limited partnership des Iles Caymans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans et inscrite sous le numéro 44484 auprès du Registrar for Exempt Limited Partnership des Iles Caymans, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Infrastructure SBS L.P., agissant à son tour par l'intermédiaire de son general partner KKR Infrastructure SBS Limited;

ici représentées par: Dr. Wolfgang Zettel, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en vertu de trois (3) procurations lui données à New York (USA), le 25 octobre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées ont déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet – Dénomination - Siège social – Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «European Parking Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont

de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant

ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
KKR Global Infrastructure Investors L.P.	1.125.000

KKR European Infrastructure Investors L.P.	87.500
KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P.	37.500
TOTAL:	1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros.

Résolutions des associés

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - a. Monsieur Philip WACK, né à Sarrebruck (Allemagne), le 03 janvier 1980, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1J 5AD London (Royaume-Uni);
 - b. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 08 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L2440 Luxembourg;
 - c. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la société est établi au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14284. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011149827/438.

(110174464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Prologis European Holdings XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.330.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PROLOGIS FUND MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.622, (the Management Company) acting in its name but on behalf of Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS (the Fund), a fonds commun de placement organized as a specialised investment fund under the law of February 13th, 2007 on specialised investment funds, here represented by Me Emilie Viard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schipol (The Netherlands) and Luxembourg on August 29th, and August 16th, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Prologis European Holdings XXIV S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of (i) participations in companies the sole object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests in any member state of the European Union which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, leasehold interests, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose equivalent to the purpose of the company and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests in any member state of the European Union which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, leasehold interests, land use rights or similar types of real estate interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to those companies with an object according to article 3.1. in which the Company directly or indirectly holds an interest. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Management Company acting in its name but on behalf of the Fund, represented as stated above, declares to have subscribed to the five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of five hundred shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Shares), it holds in the share capital of Prologis European Holdings XXV S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, the Shares, having an aggregate value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The Management Company acting in its name but on behalf of the Fund acknowledges that the value of the contribution of the Shares to the Company has been certified by inter alia a certificate dated September 12th, 2011 issued by the sole manager of Prologis European Holdings XXV S.à r.l. and the Management Company, acting in its name but on behalf of the Fund, and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

1. "The Management Company holds the Shares in its name but on behalf of the Fund;
2. the Shares are in registered form;
3. The Shares are fully paid-up and represents 100% of the issued share capital of Prologis European Holdings XXV S.à r.l.;
4. The Management Company, acting in its name but on behalf of the Fund, is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
5. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
6. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
7. that all of the formalities required in connection with the perfection of the transfer of the Shares to the Company have been fully performed;
8. the Shares are fully transferable; and
9. as at the date hereof the Shares are worth at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-), this estimation being based on generally accepted accounting principles."

Such certificates, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.630, was appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.
2. The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PROLOGIS FUND MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.622 (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte de Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS (le Fonds), un fonds commun de placement organisé en fonds d'investissement spécialisé selon la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, ici représentée par Me Emilie Viard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Schiphol (Pays-Bas) et Luxembourg, les 29 et 16 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Prologis European Holdings XXIV S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange (i) de participations dans des sociétés dont le seul objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de participations sans délai pour détenir (x) des actifs immobiliers, des droits immobiliers, des propriétés et des participations dans un Etat membre de l'Union Européenne qui incluront, selon la forme de propriété prédominante dans un marché particulier, la participation dans des propriétés foncières libres ou bien louées à bail, les droits d'utiliser les terres ou d'autres types de droits immobiliers similaires et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ayant un objet social équivalent à celui de la Société, et (ii) des actifs immobiliers, des droits immobiliers, des propriétés et des participations dans un Etat membre de l'Union Européenne qui incluront, selon la forme de propriété prédominante dans un marché particulier, la participation dans des propriétés foncières libres ou bien louées à bail, les droits d'utiliser les terres ou d'autres types de droits immobiliers similaires.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, aux sociétés ayant un objet social en accord avec l'article 3.1 ci-dessus, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'une fois notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
 - (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- et
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la Société de Gestion agissant en son nom mais pour le compte du Fonds, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales), qu'elle détient dans le capital social de Prologis European Holdings XXV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, les Parts Sociales ayant une valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La Société de Gestion agissant en son nom mais pour le compte du Fonds reconnaît que la valeur de l'apport des Parts Sociales dans la Société a été attestée par, inter alia, un certificat en date du 12 septembre 2011 émis par le gérant unique de Prologis European Holdings XXV S.à r.l. et la Société de Gestion, agissant en son nom mais pour le compte du Fonds, et reconnaît et approuve par le conseil de gérance de la Société que:

1. «La Société de Gestion détient toutes les Parts Sociales en son nom mais pour le compte du Fonds;
2. les Parts Sociales sont sous forme nominatives;
3. les Parts Sociales sont intégralement libérées et représentent 100% du capital souscrit de Prologis European Holdings XXV S.à r.l.;
4. la partie comparante est la seule détentrice des Parts Sociales et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
5. les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun attachement;
6. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée que les Parts Sociales lui soient cédées;
7. toutes les formalités en relation avec la cession des Parts sociales à la Société ont été effectuées;
8. les Parts sociales sont librement cessibles; et
9. à la date de ce jour les Parts Sociales ont une valeur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.0500,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement admis».

Ces certificats, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.630 est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

146477

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Viard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2011. LAC/2011/40586. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149413/462.

(110173694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Technet Investment Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151665/10.

(110176205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011151708/14.

(110176632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

Rectificatif du dépôt L110061366, déposé le 19/04/2011

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Torsten Sauer, attorney-at-law, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant ayant agi comme mandataire spécial de tous les associés de Blue Gem Luxembourg 1 B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.032, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date du suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations daté du 6 juillet 2007, sous le numéro 1385, lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 31 mars 2011 (ci-après l'«Assemblée»), en vertu de procurations sous seing privé qui sont restées annexées au procès-verbal de l'Assemblée. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors des résolutions prises lors de l'Assemblée, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte.

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française, la troisième résolution prise lors de l'assemblée:

Version anglaise
"Third Resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Thereupon, Yarpa, Astragon and Giugno, prenamed and represented as stated above, declare to respectively subscribe to forty-five (45), forty-five (45) and ninety (90) new ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500), it being understood that such contribution in cash shall be allocated entirely to the share capital account of the Company.

The amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary."

Version française
«Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, Yarpa, Astragon et Giugno, citées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent respectivement souscrire à quarante-cinq (45), quarante-cinq (45) et quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR), étant entendu que cet apport en numéraire sera affecté entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de quatre mille cinq cents euros (4.500 EUR) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45671. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151739/55.

(110177131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

North German Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 164.415.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Familienholding GmbH & Co. KGaA, mit Sitz in D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 47, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 117010,

vertreten durch ihren persönlich haftenden Gesellschafter, die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Büll und Dr. Liedtke Immobilienverwaltung GmbH, mit Sitz in D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 47, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 90694,

welch Letztere hier vertreten ist durch Herrn Stefan TIEDEMANN, geschäftsansässig in D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 47,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Oktober 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "North German Invest S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch die Gesellschaft deutschen Rechts B & L Familienholding GmbH & Co. KGaA, mit Sitz in D-22767 Hamburg, Grosse Elbstrasse 47, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 117010, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jörg WIENEKE, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten-Str. 2.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. TIEDEMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1861. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. November 2011.

Référence de publication: 2011151357/125.

(110176220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Treg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151666/10.

(110176143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

aec-pro s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech - Z.I. Potäschberg.

R.C.S. Luxembourg B 116.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151669/10.

(110176845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

European B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.487.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2016.

Pour extrait conforme

Pour EUROPEAN B GROUP S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011151856/17.

(110177142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

integratedPlace, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2129 Howald, 20, rue Marie-Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 113.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151671/10.

(110177209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

itrust consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6831 Berbourg, 18, Steekaul.
R.C.S. Luxembourg B 123.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151672/10.

(110176753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

veNova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.687.

Les comptes annuels au 31.5.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2011151674/11.

(110176889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

New2DM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.
R.C.S. Luxembourg B 108.012.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale du 21 février 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 21 Février 2011 au siège de la société que:

4. Délibérations

- 1. A l'unanimité des voix, il a été décidé ce qui suit:

Est nommé par l'Assemblée pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017, trois nouveaux Administrateurs et deux Administrateurs-Délégués, à savoir:

Monsieur Jean-Marc THEIS, domicilié professionnellement 4, Um Kiesel, L-6691 Moersdorf, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué

Monsieur Cyril DUCHAMP, domicilié, 27, Quai Augagneur, F-69003 Lyon, en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué

Monsieur Philippe CHANTEREAU, domicilié professionnellement, 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011153239/23.

(110178363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Artisane de Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 101, boulevard Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 141.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2011151716/11.

(110176896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

ALGU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151675/10.

(110176668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 142.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151676/10.

(110177202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

A.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151678/10.

(110177204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

AÇOMONTA armatures pour béton, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4693 Differdange, 4, rue Catherine Krieps-Welbes.

R.C.S. Luxembourg B 154.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151679/10.

(110177195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Brit Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 18.155,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.442.

EXTRAIT

En date du 2 novembre 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Nomination au poste de gérant A de M. Ferdinand Voskens, né le 27 février 1963 à 's-Hertogenbosch (Pays-Bas) et avec adresse au 11, Claude Debussylaan, 1082 MC Amsterdam avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151741/14.

(110177051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.953.

—
Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 14 septembre 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151680/13.

(110177262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

—
Le Conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière de la société ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. à Monsieur José Enrique DE LA RUBIERA, Président du Conseil, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, en remplacement de Monsieur Emile REUTER, avec date d'effet au 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151686/13.

(110177083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Assar Architects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 79.287.

—
Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011151687/10.

(110176579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Graros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.157.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 7 novembre 2011

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président,
- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

A été réélu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011151930/18.

(110176815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Acelux S.C.A., S.P.F., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 80.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011151694/13.

(110176904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Atelier Métallique DOSTERT Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 27.679.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151688/10.

(110177191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Atomico OS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.854.995,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.510.

Par résolutions prises en date du 26 septembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat.

2. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151689/15.

(110177258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Avanza Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151691/10.

(110176738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

MainTower SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.473.

Suite à la démission de Messieurs Paulo Antunes Das Neves, avec effet le 19.08.2011, et de Salvatore Rotella, avec effet le 14.09.2011, de leur poste d'administrateur de la Société, et suite à la nomination de deux administrateurs remplaçants, le Conseil d'Administration se compose dès lors, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012, comme suit:

- Monsieur Alessandro Bottinelli, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Régis Leoni,
- Madame Barbara Romiti, avec adresse professionnelle via Cherubini, 99, I-50053 Empoli.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour Main Tower SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011152308/19.

(110177086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

ABC Location Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 146.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151692/10.

(110177199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Addis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 1, Am Eewischteneck.

R.C.S. Luxembourg B 154.587.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heiderscheid, le 8 novembre 2011.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2011151696/12.

(110176895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

AK-2 Architektur + Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 145.169.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011151698/9.

(110176764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Performance Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.886.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011153297/23.

(110178222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Alenca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.193.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151700/10.

(110176675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alenca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.193.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151701/10.

(110176677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alf Continental Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 90.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151702/10.

(110176664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alf Continental Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 90.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151703/10.

(110176665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.294.941,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.689.

EXTRAIT

La Société prend acte que CB Richard Ellis, Inc., associé de fa Société, a changé de dénomination et s'appelle désormais CBRE, Inc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151778/14.

(110177012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Tele-Europa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.447.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le quinze septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société Conexus Invest Sàrl ayant son siège social à 75, Parc d'activités L-8308 Capellen (Grand Duché du Luxembourg),

2. La société Miramar Investissements Sàrl, ayant son siège social à 75, Parc d'activités L-8308 Capellen (Grand Duché du Luxembourg)

3. La société Orbi Financial Sàrl, ayant son siège social à 75, Parc d'activités L-8308 Capellen (Grand Duché du Luxembourg),

Toutes représentées par Monsieur Benoît de Bien avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, Capellen, agissant en qualité de représentant physique du gérant "SEREN" Sàrl, 75, Parc d'activités, Capellen.

Lesquelles comparantes, telles que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TELE-EUROPA" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels y rattachés.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 euros), divisé en TROIS CENT (300) parts sociales sans valeur nominale et réparties comme suit:

Conexus Invest Sàrl	100 parts sociales
Miramar Investissements Sàrl	100 parts sociales
Orbi Financial	100 parts sociales
Total	<u>300 parts sociales</u>

Les parts représentant le capital de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500 euros) ont été intégralement libérées par les associés par l'apport en nature de créances tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Les parts sociales peuvent être transmises sans le consentement des associés survivants pour cause d'incapacité ou de mort d'un des associés à des héritiers réservataires, au conjoint survivant, aux autres héritiers légaux. Ces mêmes parts sociales peuvent également être transmises dans les mêmes conditions à un trust si cela a été préalablement prévu par écrit par l'associé frappé d'incapacité ou décédé à condition que cela ne soit pas contraire au droit des héritiers réservataires et que ce soit conforme à la législation applicable.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100.-EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentants l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités.
- 2.- Le nombre de gérant est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur James D. MOLA, né le 21 septembre 1968 à Georgia (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités;
 - La société "SEREN" Sàrl, dont le siège social est au 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN.
- 4.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant délégué la société "SEREN" Sàrl dont le siège social est au 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN.

La société sera engagée pour tous actes par la signature individuelle du gérant délégué ou par la signature conjointe des deux gérants, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi. Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2011 - WIL/2011/708. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 septembre 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011152334/130.

(110176876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.955,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.645.

En date du 06 septembre 2011 le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Le conseil de gérance prend note du transfert de l'adresse professionnelle de Emmanuel Mougeolle, Gérant A, Sandrine Klusa, Gérant de catégorie A, et Géraldine Schmit, Gérant de catégorie A, du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151704/15.

(110176659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Global Energy Options Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.200.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 août 2011 les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sarah Ann COOPER, avec adresse au 11751, W Prentice Place, 80127, Littleton Colorado, Etats-Unis au mandat d'Administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée

générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

2. Nomination de Stephen ROOS, avec adresse au 1362 S. Clarkson Street, 80210 Denver, Colorado, Etats-Unis au mandat d'Administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151926/17.

(110176486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alisson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.573.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151705/10.

(110176473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Antani S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.952.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTANI S.À.R.L.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Gérant de société / Gérant de société

Référence de publication: 2011151709/12.

(110176789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Antani S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.952.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 7 novembre 2011*

La nouvelle adresse de Monsieur DE BERNARDI Angelo est le 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ANTANI S.À.R.L.

Alexis DE BERNARDI

Gérant

Référence de publication: 2011151710/15.

(110177050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Aprilis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.981.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011151711/13.

(110176837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

—
EXTRAIT

Monsieur Rudolf Kömen a démissionné de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 27 Octobre 2011. Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer Monsieur Anders Malcolm, résidant professionnellement au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme nouveau délégué à la gestion journalière avec effet au 27 October 2011 en remplacement de Monsieur Rudolf Kömen.

Monsieur Kömen continue à excercer son mandat d'administrateur de la Société.

Le conseil d'administration a également accepté la démission de Monsieur Ralf Ence de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à partir du 20 septembre 2011:

- Monsieur Niklas Nyberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2, président du conseil d'administration

- Monsieur William Paus avec adresse professionnelle à NO-0250 Oslo, Vika Filipstad Brygge 1, vice-président du conseil d'administration

- Monsieur Jan Hedman avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sergels Torg 2

- Monsieur Jonas Lindgren avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Kungsträdsgårdsgatan 8

- Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

- Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a Circuit de la Foire Internationale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152741/26.

(110177184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Engy Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.700.

—
In the year two thousand eleven, on the third of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ENGY HOLDING", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 157700, (the "Company"), initially incorporated under the name of "WESTERN ECHO", pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 342 of the 21st of February 2011,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 3, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1142 of May 27, 2011, containing the adoption of the current denomination.

The Meeting is presided by Mr. Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Pascal FABECK, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange of the existing 310 shares with a par value of EUR 100.- against 310,000 shares with a par value of EUR 0.10;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-four Euros (EUR 164.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one hundred sixty-four Euros (EUR 31,164.-), by the creation and issuance of one thousand six hundred and forty (1,640) new shares all with a par nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, benefiting of the same rights and advantages as the existing shares;

3. Approval of the subscription of one thousand six hundred and forty (1,640) new shares and of the payment of the total subscription price of one hundred and sixty-four Euros (EUR 164.-) by "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD.", together with a share premium in the amount of one hundred and fifteen thousand forty-six Euros (EUR 115,046.-), by payment in cash in the total amount of one hundred and fifteen thousand two hundred and ten Euros (EUR 115,210.-);

4. Subsequent amendment of article five (5) of the by-laws in order to reflect the above capital increase and the reduction of the nominal value.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves the exchange of the existing three hundred and ten (310) shares, with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, against three hundred and ten thousand (310,000) shares with a par value of ten cents (0.10 EUR) each. Pursuant to such resolutions the share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

Second resolution

The Meeting decides to increase the share capital by one hundred sixty-four Euros (EUR 164.-), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one hundred sixty-four Euros (EUR 31,164.-), by the creation and issue of one thousand six hundred and forty (1,640) new shares with a nominal value ten cents (0.10 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the waiver of their preferential subscription right by the current shareholders.

Subscription and Payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the one thousand six hundred and forty (1,640) new shares have been subscribed by "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD.", established and having its registered office in 049321 Singapore, 50 Collyer Quay #12-03, OUE Bayfront, and fully paid up, together with a share premium of one hundred and fifteen thousand and forty-six Euros (EUR 115,046.-), by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the total amount of one hundred and fifteen thousand two hundred and ten euro (EUR 115,210.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the one thousand six hundred and forty (1,640) new shares to "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD.", above mentioned.

Fifth resolution

In order to reflect such action, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association and to give it the following wording:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one hundred sixty-four Euros (EUR 31,164.-), divided into three hundred and eleven thousand six hundred and forty (311,640) shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares, as well as with the registration of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ENGY HOLDING", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157700, (la "Société"), constituée initialement sous la dénomination de "WESTERN ECHO", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 21 février 2011,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1142 du 27 mai 2011, contenant l'adoption de la dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascal FABECK, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Echange des 310 actions existantes avec une valeur nominale de EUR 100,- contre 310.000 actions avec une valeur nominale de EUR 0,10;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quatre euros (EUR 164,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille cent soixante-quatre euros (EUR 31.164,-), par la création et l'émission de mille six cent quarante (1.640) actions nouvelles, toutes avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10), bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

3. Acceptation de la souscription des mille six cent quarante (1.640) actions nouvelles et du paiement du prix de souscription total de cent soixante-quatre euros (EUR 164,-) par "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD.", ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent quinze mille quarante-six euros (EUR 115.046,-), moyennant apport en numéraire d'un montant total de cent quinze mille deux cent dix euros (EUR 115.210,-);

4. Modification subséquente de l'article 5 (5) des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant et la réduction de la valeur nominale.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide l'échange des trois cent dix (310) actions existantes, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, contre trois cent dix mille (310.000) actions avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune. A la suite de cette résolution le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est maintenant représenté par trois cent dix mille (310.000) actions avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-quatre euros (EUR 164,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille cent soixante-quatre euros (EUR 31.164,-), par la création et l'émission de mille six cent quarante (1.640) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les mille six cent quarante (1.640) nouvelles actions ont été souscrites par "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD.", établie et ayant son siège social à 049321 Singapore, 50 Collyer Quay #12-03, OUE Bayfront, et libérées entièrement, ensemble avec une prime d'émission de cent quinze mille quarante-six euros (EUR 115.046,-), par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de cent quinze mille deux cent dix euros (EUR 115.210,-) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille six cent quarante (1.640) actions nouvelles à "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE. LTD.", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cent soixante-quatre euros (EUR 31.164,-), divisé en trois cent onze mille six cent quarante (311.640) actions, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions, ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. HEMMER, P. FABECK, C. JASICA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154382/190.

(110179647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Arbitrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011151713/12.

(110177020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Arfis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151714/10.

(110176962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Armando et Isabel s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 46, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 55.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011151715/10.

(110176856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011152656/13.

(110177782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.
